



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Cahors, le 10 avril 2012

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU LOT

190, RUE WILSON

46 000 CAHORS

Tél. : 05 65 20 32 04

Mèl. : christiane-l.marechal@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Secrétaire départemental de la CGT Finances Publiques 46,

A la suite de votre « lettre ouverte » du 19 mars dernier, je vous prie de trouver ci-après les éléments de réponse que je peux vous apporter.

Ainsi que j'avais pu vous l'indiquer devant les agents présents le 30 janvier à l'occasion de la convocation du CTL relatifs aux suppressions d'emplois, je me suis employée, ainsi que je l'avais déjà fait à différentes reprises dès janvier 2011, puis notamment lors de la discussion des moyens de la direction avec le délégué du directeur général, à faire remonter vos préoccupations tant auprès de la délégation que directement auprès du directeur général.

Sur la période plus récente,

- deux fiches destinées à l'information des comités de direction des 1^{er} et 15 février ont été adressées au délégué (comité présidé par le directeur général) ;

- puis, une note destinée au directeur général concernant la situation de la direction (adressée le 20 février dernier),

dans lesquelles j'exposais, en liaison avec les suppressions d'emplois, les situations de mal être et de souffrance au travail de certains agents ainsi que le sentiment d'une dégradation dans la réalisation des missions et de l'abandon de certaines tâches heurtant la conscience professionnelle des agents ;

Cette situation de tension sur les effectifs, n'est pas, comme vous le savez, propre à notre direction et est connue de l'administration centrale qui s'emploie activement à apporter progressivement des réponses appropriées dans une démarche volontariste d'amélioration des conditions de vie au travail de tous les agents tant sur les aspects relatifs à l'environnement qu'à l'organisation du travail.

S'agissant tout d'abord des aspects relatifs à l'environnement du travail, les plans d'actions élaborés au niveau national en concertation avec les représentants des personnels font l'objet d'une mise en œuvre concrète et permettent progressivement de mieux répondre aux enjeux de la santé et de la sécurité.

Au plan départemental l'ensemble de ces mesures vous a été présenté à l'occasion du CTL du 30 janvier dernier (les chefs de service avaient eux mêmes été destinataires d'une information lors du collège du 16 décembre 2011, en présence de l'assistante sociale). Le DUERP est en cours de mise à jour, l'assistant de prévention est à temps plein à la disposition des services, les premières formations sont mises en place et les premiers éléments du tableau de veille sociale nous seront restitués à l'été. Une étude vient d'être lancée par la DGFIP avec le concours de l'IRES sur la thématique « encadrement et conditions de vie au travail ».

S'agissant ensuite des simplifications, de la rationalisation des tâches et de la remise à plat de certains processus ou méthodes de travail.

Après une première année d'activité, la démarche a permis d'analyser de nombreux processus et les simplifications identifiées sont en place dans certains domaines ou en cours de finalisation (par exemple le traitement des réclamations des particuliers actuellement à l'examen du ministre) ou encore à venir pour des motifs liés à l'intervention du Parlement (cas de la simplification du régime des acomptes du RSI) ou parce que exigeant des échanges avec d'autres partenaires (PIAA par exemple pour les comptes de gestion).

Les thèmes traités ou en cours d'examen comprennent également un important volet concernant la dématérialisation qui devrait conduire à des allègements sensibles des tâches : dématérialisation dans le SPL : PESV2 , nouveaux moyens monétiques :TIPI carte d'achat..., lecture optique des déclarations 2042, centralisation du traitement des chèques DFT, dématérialisation du timbre, numérisation des factures de l'État...

Sans procéder à une liste exhaustive des actions menées et des instances existantes, l'ensemble des démarches entreprises, ou en cours, pour permettre de réaliser nos missions dans les meilleures conditions possibles pour tous les agents, montre la réelle détermination du directeur général à accompagner et soutenir les personnels qui peuvent effectivement ressentir parfois un certain malaise lorsqu'ils sont confrontés à des problématiques difficiles (charge de travail, relation avec les publics extérieurs, l'encadrement, les collègues...) et de ce fait fragilisés.

Vous connaissez par ailleurs le dispositif en place au sein de la direction avec le service RH (soutien des agents en difficulté) et le concours du médecin de prévention, de l'assistante sociale, de l'assistant de prévention, du rôle du CHS-CT, de l'inspecteur santé-sécurité et au-delà de ces instances, l'attention apportée à toutes les situations délicates qui m'ont été signalées.

J'ajoute que, s'agissant du dialogue social, je souhaite qu'il soit exercé dans le cadre des comités dans lesquels vous siégez, ou le cas échéant, dans le cadre de réunions informelles, le mode épistolaire ne me paraît pas constituer le moyen d'échanges le mieux adapté à des relations de qualité.

Recevez, Monsieur le Secrétaire, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Départementale des Finances Publiques
Administratrice générale des finances publiques

Christiane MARÉCHAL